

Municipalité Notre-Dame-de-Ham

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE: —

Il y aura l'adoption du règlement numéro 389, concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, sans modification, lors de la session ordinaire du conseil le 5 février 2018, à 19h30, au lieu ordinaire des assemblées de conseil, 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham.

Le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme.

DONNÉ à N.-D. Ham ce 24^e jour de JANVIER 2018

Christine Allen
Secrétaire-trésorier